

PANIER AMAP du BISTROT À TISSER

paniers de légumes BIO

Quelques explications

Cette saison, comprise entre le 6 Janvier 2022 et le 15 décembre 2022, les prix restent stables. Cette saison compte 44 **distributions au total**. Dans le contrat standard, on en **décompte** 6 pour absence de l'adhérent, qu'il peut prendre (ou non) à sa guise, mais en respectant un préavis (la veille avant 19h). Donc, **seules 38 distributions sont payées** par l'Amapien, dans le cadre de son contrat.

Les absences non prises sont des paniers en + du contrat, régularisées en fin de saison.

Le but de ces semaines d'absences est de procurer une souplesse à l'Amapien, qui n'est pas obligé de trouver un remplaçant ou voir son panier perdu.

Au préalable, il faut souscrire au bulletin d'adhésion 2022 de l'association ou adhérer via HelloAsso : voir sur le site <https://www.lebistrotatisser.fr/adherer/>

Congés producteurs :

2 semaines à Noël (pas de distribution les Jeudis 22 et 29 décembre 2022)

Les 4 producteurs associés au sein du GAEC «Les Jardins du Lac», assureront une distribution continue pendant le mois d'août 2022.

Transition Hiver-Printemps : 6 semaines de début Avril à mi-Mai (pas de distribution les Jeudis 7,14,21,28 avril, ainsi que les 5 et 12 mai 2022). But : éviter les répétitions de la gamme printanière (huit semaines de salade, épinards, radis, oignons blancs) et permettre aux légumes de Printemps de pousser suffisamment pour remplacer correctement ceux d'Hiver => Reprise le jeudi 19 mai 2022.

Jours fériés : les 26 mai et 14 juillet sont maintenus : ils pourront être décalés (mercredi?) ou mis en absence si vous ne souhaitez pas de panier.

Feuille d'émargement aux distributions :

Faire **Cocher** à chaque distribution permet de voir si un Amapien a oublié son panier => on peut le contacter. **Penser à indiquer si vous êtes** absent pour la(les) semaine(s) suivante(s) => Faire **Mettre** <ABS>

Prélèvements bancaires : à privilégier (simplifie beaucoup l'administration pour le producteur) => merci d'envoyer par mail (ludovic.ascension@gmail.com) au producteur votre RIB afin que le producteur puisse mettre en place le SEPA.

Chèques : Il est également possible de régler par chèque à l'ordre de «**Les Jardins du Lac**»
[Merci de ne pas dater les chèques, le producteur mettra la date tous les mois].

Paniers d'essai : une personne nouvelle, désireuse de tester, a la possibilité d'effectuer, consécutivement dans la saison, jusqu'à 3 paniers d'essai (différents ou identiques en nature : Solo – Duo – Famille). À l'issue de son essai, elle peut le transformer en contrat définitif (avec adhésion à l'association) ou décliner.

Le contrat :

Il permet la réservation du panier et le suivi.

Version clic-amap (contrat ouvert au démarrage ou possible via un administrateur de l'association ensuite)

Version papier : Afin de préserver la planète, vous pouvez n'imprimer qu'1 seul exemplaire papier, destiné au producteur.

Important: NE PAS PRENDRE LE CONTRAT STANDARD, si vous avez des spécificités (fréquence autre qu'hebdomadaire, règlements différents, etc...) => voir avec le producteur.

Mais vous pouvez prendre un contrat standard d'un an, même si vous pensez avoir un événement professionnel ou personnel (déménagement, etc...) susceptible d'interrompre la poursuite du contrat.

À ce moment-là, dans un esprit de compréhension et de souplesse, on arrête le contrat et on procède au solde. (Avertir un peu avant l'événement).

Restant à votre disposition pour tout éventuel complément d'information. A bientôt,

Le Bistrot A Tisser / info@lebistrotatisser.fr / <https://www.lebistrotatisser.fr/>